

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2235

21 septembre 2011

SOMMAIRE

ARD Two S.A.	107250	Interelektra Holding S.A.	107271
Astrum S.A.	107276	Intermediaire de Commerce Second Oeu- vre	107273
Audit Group Associates S.à r.l.	107271	International Audit Services S.à r.l.	107271
Carrington Fund S.A., SICAV-SIF	107265	International Logistic Group S.à r.l.	107271
Cavehill Holdings S.à r.l.	107258	International Packaging Company S.à r.l.	107272
DD Publishing S.A.	107261	International Packaging Company S.à r.l.	107272
Emerge Capital	107272	International Packaging Company S.à r.l.	107272
Fibaco S.A.	107270	International Packaging Company S.à r.l.	107275
Fougerolle Luxembourg S.A.	107254	International Property Securities S.à r.l.	107264
FR Barra 4 S.à r.l.	107266	Jakob Investments S.A.	107276
GE Polish Retail Feeder S.à r.l.	107234	Jet Board S.à r.l.	107276
Gestprom S.à r.l.	107239	JFDA S.A.	107276
Goulds Investments S.A.	107250	JFDA S.A.	107276
GRANJA S.A., société de gestion de patri- moine familial, «SPF»	107238	Jockey Holding	107280
Groupda	107254	Juno Invest S. à r.l.	107280
Guardian Financial Company S.à r.l.	107258	Junon S.A.	107280
Haykal S.A. SPF	107260	Jupiter Acquisitions S.à r.l.	107275
Heracles Holding S.A.	107258	Key SICAV SIF	107240
Hera Consult S.à r.l.	107254	Le Paradis des Bambinos s.à r.l.	107277
Holditec	107258	Luxindra Investment Corporation SA ...	107277
Hoste International S.A.	107261	Mambor Investments S.A.	107265
HT Group S.A.	107264	MCP III Investment S.à r.l.	107272
Idée Immo S.A.	107265	Millenium Capital Participations S.A. ...	107276
Immersive Investment	107265	SU General Partner S.A.	107239
Immobilière Bless S.A.	107266	Surassur	107234
Indesit Company Luxembourg S.A.	107270	Versis S.A.	107239
Information Services Luxembourg	107264	Zeus Recovery Fund SA	107258
Innonea Sàrl	107270		
Inteco Immobility Investments S.A.	107270		
Interdate S.A.	107271		

Surassur, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 52.440.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 juin 2011

Cinquième résolution - Nominations statutaires:

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des changements suivants concernant les Administrateurs:

- Ratification de la cooptation de Monsieur Pierre Garcin, en tant qu'administrateur et Président du Conseil pour un mandat qui prendra fin lors de l'AGO statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Démission de la Mutuelle des Risques d'Assurances des Caisses d'Épargne de France - MURACEF, qui était représentée par Monsieur Jean-Louis Hebert.
- Remplacement du représentant permanent de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC, Monsieur Stéphane Caminati, demeurant professionnellement 128 Rue La Boitie, F- 75378 Paris, remplaçant Monsieur Christian Louis-Victor, pour un mandat qui prendra fin lors de l'AGO statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Remplacement du représentant permanent de BPCE Assurances, domiciliée 88 Avenue de France, F- 75013 Paris (ex-GCE Assurances) Monsieur Paul Kérangueven, demeurant professionnellement 88 Avenue de France, F- 75013 Paris, remplaçant Monsieur Bruno Goré, pour un mandat qui prendra fin lors de l'AGO statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Sixième résolution - Mandat des Réviseurs:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011110518/27.

(110125541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

GE Polish Retail Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.509,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 158.139.

—
In the year two thousand and eleven, on the second day of February,

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

GE Real Estate Poland Investor B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) organized and existing under the laws of the Netherlands, with Ministry of Justice number BV 1603746, having its corporate seat in Breda, The Netherlands, with address Bellsingel 26, 1119 NV Schiphol-Rijk, The Netherlands, registered with the trade register under number 50196960

here represented by Mrs. Céline Reymond, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of GE Polish Retail Feeder S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 158.139 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on December 22, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on January 18, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, considered the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by a contribution in cash;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles;

3. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated, further requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of twenty-one thousand and nine euros (EUR 21,009.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to an amount of thirty-three thousand five hundred and nine euros (EUR 33,509.-) through the issuance of twenty-one thousand and nine (21,009) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription and Payment

The twenty-one thousand and nine (21,009) shares, with a nominal value of one (EUR 1.-) each, newly issued by the Company have been fully subscribed and fully paid-up by contributions in cash, as follows:

- three (3) new shares have been subscribed by:

the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Céline Reymond, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a declaration of subscription and proxy given under private seal,

for a global amount of three euro (EUR 3.-), fully paid-up;

- five thousand six hundred and eight (5,608) new shares have been subscribed by:

the Northern Trust Company as Trustee for Account #FUS139/2262122, an Illinois corporation, having its head office at 50 South LaSalle Street, Chicago Illinois 60603 USA, on behalf of Ford Motor Company Defined Benefit Master Trust, a trust with registered address at One American Road, Dearborn, MI 48126 USA, here represented by Mrs. Céline Reymond, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a declaration of subscription and proxy given under private seal,

for a global amount of five thousand six hundred and eight euros (EUR 5,608.-), fully paid-up;

- six hundred seventy-three (673) new shares have been subscribed by:

Reynolds American Defined Benefit Master Trust, a trust with registered address at 401 North Main Street, Winston Salem, NC 27102 represented by JPMorgan Chase Bank, N.A., as directed trustee and agent on behalf of Reynolds American Defined Benefit Master Trust, a national banking association organized under the laws of the United States of America, 1 Chase Manhattan Plaza, New York NY 10005, USA, here represented by Mrs. Céline Reymond, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a declaration of subscription and proxy given under private seal,

for a global amount of six hundred seventy-three euros (EUR 673.-), fully paid-up;

- one thousand six hundred eighty-two (1,682) new shares have been subscribed by:

Penn Square Global Real Estate Fund II LP, a limited partnership fund with registered address at c/o The Townsend Group, 1660 West 2nd Street, Suite 450, Cleveland, OH 44113, USA, represented by its general partner, Penn Square II, LLC, with registered address at c/o The Townsend Group, Inc., Skylight Office Tower, 1660 West Second Street, Suite 450, Cleveland, OH 44113, USA, here represented by Mrs. Céline Reymond, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a declaration of subscription and proxy given under private seal,

for a global amount of one thousand six hundred eighty-two euros (EUR 1,682.-), fully paid-up;

- five hundred sixty (560) new shares have been subscribed by:

Battelle Pension Management and Investment Council, a trust with registered address at Battelle Pension Trust, 505 King Avenue, Columbus, OH 43201, Ohio, USA, represented by The Northern Trust Company, an Illinois corporation, having its head office at 50 South La Salle Street, Chicago, Illinois 60603 USA, here represented by Mrs. Céline Reymond, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a declaration of subscription and proxy given under private seal,

for a global amount of five hundred sixty euros (EUR 560.-) fully paid-up;

- three thousand one hundred forty (3,140) new shares have been subscribed by:

New Hampshire Retirement System, a government pension plan with registered address at 54 Regional Drive, Concord, NH 03301, USA, represented by its Discretionary Manager, The Townsend Group, Inc. (with CRD Number: 106567), with registered address at Skylight Office Tower, 1660 West Second Street, Suite 450, Cleveland, OH 44113, USA, here represented by Mrs. Céline Reymond, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a declaration of subscription and proxy given under private seal, for a global amount of three thousand one hundred forty euros (EUR 3,140.-) fully paid-up;

- two thousand two hundred forty-three (2,243) new shares have been subscribed by:

Municipal Employees' Retirement System of Michigan, a trust forming part of a pension plan with registered address at 1134 Municipal Way, Lansing, Michigan 48917, USA, here represented by Mrs. Céline Reymond, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a declaration of subscription and proxy given under private seal,

for a global amount of two thousand two hundred forty-three euros (EUR 2,243.-) fully paid-up;

- eight hundred ninety-seven (897) new shares have been subscribed by:

City of Milwaukee Employees' Retirement System (MERS), a public pension fund with registered address at c/o The Townsend Group, 1660 West 2nd Street, Suite 450, Cleveland, OH 44113, USA, represented by its agent, The Townsend Group, Inc., with registered address at Skylight Office Tower, 1660 West Second Street, Suite 450, Cleveland, OH 44113, USA, here represented by Mrs. Céline Reymond, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a declaration of subscription and proxy given under private seal,

for a global amount of eight hundred ninety-seven euros (EUR 897,-) fully paid-up; and
- six thousand two hundred and three (6,203) new shares have been subscribed by:

Wheels Common Investment Fund, a common investment fund with registered address at c/o Wheels Common Investment Fund Trustees Limited, (Company Number 5073075), Eagle Way, Brentwood, Essex CM13 3BW, United Kingdom, represented by its trustee, Wheels Common Investment Fund Trustees Limited (a company registered in England no. 5073075) whose registered office is at Eagle Way, Brentwood, Essex CM13 3BW, United Kingdom, here represented by Mrs. Céline Reymond, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a declaration of subscription and proxy given under private seal,

for a global amount of six thousand two hundred and three euros (EUR 6,203.-) fully paid-up.

The twenty-one thousand and nine (21,009) new shares have been fully paid up by the abovementioned subscribers through a contribution in cash so that the total amount of twenty-one thousand and nine euros (EUR 21,009.-) is at the disposal of the Company as it has been proven to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolved to modify article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at thirty-three thousand five hundred and nine euros (EUR 33,509.-), consisting of thirty-three thousand five hundred and nine (33,509) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at EUR 1,400.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil onze, le deux février.

par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

GE Real Estate Poland Investor B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) de droit néerlandais, dont le numéro de registre du Ministère de la Justice est BV 1603746, dont le siège social est situé à Breda, aux Pays-Bas, dont l'adresse est Bellsingel 26, 1119 NV Schiphol-Rijk, aux Pays-Bas, enregistrée auprès du registre du commerce sous le numéro 50196960

ici représentée par Madame Céline Reymond, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

La procuration sera signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné.

La comparante, en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de GE Polish Retail Feeder S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A rue Robert Stümper, L2557 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.309 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg conformément à un acte reçu de Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 2011, qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, susnommé, le 18 janvier 2011, qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris compte l'ordre du jour suivant:

107237

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société par un apport en numéraire;
2. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts;
3. Divers.

La comparante représentée comme indiqué ci-avant a ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt et un mille neuf euros (EUR 21.009,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente-trois mille cinq cent neuf euros (EUR 33.509,-), par l'émission de vingt et un mille neuf (21.009) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription et Paiement

Les vingt et un mille neuf (21.009) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, nouvellement émises par la Société ont été entièrement souscrites et libérées par un apport en numéraire ainsi qu'il suit:

- trois (3) parts sociales nouvelles ont été souscrites par:

l'Associé Unique ici représenté par Madame Céline Reymond, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une déclaration de souscription et procuration donnée sous seing privé,

pour un montant total de trois euros (EUR 3) entièrement libéré;

- cinq mille six cent huit (5.608) parts sociales nouvelles ont été souscrites par:

The Northern Trust Company en tant que trustee pour le Compte #FUS139/22-62122, une corporation de l'Etat de l'Illinois, ayant son siège social à 50 South LaSalle Street, Chicago Illinois 60603, Etats-Unis d'Amérique, pour le compte de Ford Motor Company Defined Benefit Master Trust, un trust domicilié à One American Road, Dearborn, MI 48126, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mme. Céline Reymond, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une déclaration de souscription et procuration donnée sous seing privé,

pour un montant total de cinq mille six cent huit euros (EUR 5.608) entièrement libéré;

- six cent soixante-treize (673) parts sociales nouvelles ont été souscrites par:

Reynolds American Defined Benefit Master Trust, un trust domicilié au 401 North Main Street, Winston Salem, NC 27102 représenté par JPMorgan Chase Bank, N.A., en tant que trustee et agent pour le compte de Reynolds American Defined Benefit Master Trust, une National Banking Association régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, située 1 Chase Manhattan Plaza, New York NY 10005, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Madame Céline Reymond, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une déclaration de souscription et procuration donnée sous seing privé,

pour un montant total de six cent soixante-treize euros (EUR 673) entièrement libéré;

- mille six cent quatre-vingt-deux (1.682) parts sociales nouvelles ont été souscrites par:

Penn Square Global Real Estate Fund II LP, un limited partnership fund domicilié à c/o The Townsend Group, 1660 West 2nd Street, Suite 450, Cleveland, OH 44113, Etats-Unis d'Amérique, représenté par son General Partner, Penn Square II, LLC, domicilié à c/o The Townsend Group, Inc., Skylight Office Tower, 1660 West Second Street, Suite 450, Cleveland, OH 44113, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Madame Céline Reymond, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une déclaration de souscription et procuration donnée sous seing privé,

pour un montant total de mille six cent quatre-vingt-deux euros (EUR 1.682) entièrement libéré;

- cinq cent soixante (560) parts sociales nouvelles ont été souscrites par:

Battelle Pension Management and Investment Council, un trust domicilié à Battelle Pension Trust, 505 King Avenue, Columbus, OH 43201, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, représenté par The Northern Trust Company, une corporation de l'Etat de l'Illinois, ayant son siège social à 50 South La Salle Street, Chicago, Illinois 60603, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Madame Céline Reymond, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une déclaration de souscription et procuration donnée sous seing privé,

pour un montant total de cinq cent soixante euros (EUR 560) entièrement libéré;

- trois mille cent quarante (3.140) parts sociales nouvelles ont été souscrites par:

New Hampshire Retirement System, un plan de pension gouvernemental (government pension plan) ayant son siège social à 54 Regional Drive, Concord, NH 03301, Etats Unis d'Amérique, représenté par son Gestionnaire Discrétionnaire (Discretionary Manager), The Townsend Group, Inc. (ayant pour numéro CRD: 106567), domicilié à Skylight Office Tower, 1660 West Second Street, Suite 450, Cleveland, OH 44113, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Madame Céline Reymond, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une déclaration de souscription et procuration donnée sous seing privé, pour un montant total de trois mille cent quarante euros (EUR 3.140) entièrement libéré;

- deux mille deux cent quarante-trois (2.243) parts sociales nouvelles ont été souscrites par:

Municipal Employees' Retirement System of Michigan, un trust faisant partie d'un plan de pension (pension plan) domicilié à 1134 Municipal Way, Lansing, Michigan 48917, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Madame Céline Reymond, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

pour un montant total de deux mille deux cent quarante-trois euros (EUR 2.243) entièrement libéré;

- huit cent quatre-vingt-dix-sept (897) parts sociales nouvelles ont été souscrites par:

City of Milwaukee Employes' Retirement System (MERS), un fonds de pension public (public pension fund) ayant son siège social à c/o The Townsend Group, 1660 West 2nd Street, Suite 450, Cleveland, OH 44113, Etats Unis d'Amérique, représenté par son agent, The Townsend Group, Inc., domicilié à Skylight Office Tower, 1660 West Second Street, Suite 450, Cleveland, OH 44113, Etats-Unis d'Amérique, par Madame Céline Reymond, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une déclaration de souscription et procuration donnée sous seing privé, pour un montant total de huit cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 897) entièrement libéré; et

- six mille deux cent trois (6.203) parts sociales nouvelles ont été souscrites par:

Wheels Common Investment Fund, un fonds commun de placement (common investment fund) domicilié à c/o Wheels Common Investment Fund Trustees Limited, (numéro de société 5073075), Eagle Way, Brentwood, Essex CM13 3BW, Royaume-Uni, représenté par son trustee, Wheels Common Investment Fund Trustees Limited (une société enregistrée en Angleterre sous le numéro 5073075) dont le siège social est situé à Eagle Way, Brentwood, Essex CM13 3BW, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Céline Reymond, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une déclaration de souscription et procuration donnée sous seing privé, pour un montant total de six mille deux cent trois euros (EUR 6.203) entièrement libéré.

Les vingt et un mille neuf (21.009) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées par les souscripteurs susmentionnés par des apports en numéraire de sorte que la somme de vingt et un mille neuf euros (EUR 21.009) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente-trois mille cinq cent neuf euros (EUR 33.509,-) représenté par trente-trois mille cinq cent neuf (33.509) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 1.400,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. REYMOND et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 février 2011. Relation: LAC/2011/6870. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011103529/236.

(110117803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

GRANJA S.A., société de gestion de patrimoine familial, «SPF», Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.110.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106189/11.

(110121536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Gestprom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 141.089.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011106185/14.

(110121977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

SU General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 114.450.

Extrait des résolutions adoptées en date du 14 juillet 2011 lors de la réunion du Conseil d'Administration

Monsieur David KING, administrateur de catégorie A, a démissionné de ses fonctions à effet au 14 juillet 2011.

Monsieur Martin BOTHA née à Madeley, Shopshire (Royaume-Uni), le 03 novembre 1958, résidant professionnellement 20 Gresham Street, London EC2V 7 JE, a été coopté administrateur de catégorie A avec effet au 14 juillet 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Madame Bilge OGUT, administrateur de catégorie A, a démissionné de ses fonctions à effet au 14 juillet 2011.

Monsieur Alan BEDFORD-SHAW née à Harare (Zimbabwe), le 20 décembre 1969, résidant professionnellement 9th Floor, Entrance I, No. 5 Simmonds, Johannesburg 2001, RSA, a été coopté administrateur de catégorie A avec effet au 14 juillet 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SU GENERAL PARTNER S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011106469/20.

(110121301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Versis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 3, rue F.W. Raiffeisen.
R.C.S. Luxembourg B 101.783.

Décision prise par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2011, resp. le conseil d'administration en sa réunion du 18 juillet 2011, la société est dirigée par les organismes suivants:

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Président:	Lommel Henri	L-7420 Cruchten, Buurghaff
Administrateurs:	Anen Romain	L-4432 Soleuvre, 75, rue des Champs
	Audry Albert	L-5680 Dalheim, 30, Kettengaass
	Fohl Lucien	L-5360 Schrassig, 36, rue d'Oetrange
	Freichel Romain	L-9757 Kalborn, 13, Hauptstrooss
	Gaasch Marco	L-9678 Nothum, 33, Duerfstrooss
	Hansel Paul	L-8277 Holzem, 25, rue de Garnich

Les démissions de:

- M. Léon Meyers en sa fonction d'administrateur est acceptée
- M. Henri Reding en sa fonction d'administrateur est acceptée

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année: 2017

DELEGUE A LA GESTION JOURNALIERE

Le mandat de M. Jos Jungen, Directeur, prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année: 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

VERSIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011110522/27.

(110125137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Key SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.115.

*Audited financial statements and Annual report
for the year ended June 30, 2010*

No subscription can be received on the basis of these financial statements. Subscriptions may only be accepted on the basis of the current prospectus accompanied by an application form, the latest available financial statements and annual report of the fund and the latest semi-annual report if published thereafter.

*Excerpt from the minutes of the Annual General Meeting
of Shareholders of the Company held on 29 December 2010*

Annual Accounts as of 30 June 2010

Allocation of the results

The results will be carried forward.

Luxembourg, 29 December 2010.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Table of Contents

Management and Administration	
Information to the Shareholders	
Directors' Report	
Report of the approved statutory auditor	
Key SICAV SIF - Combined	
Combined Statement of Net Assets	
Combined Statement of Operations and Changes in Net Assets	
Elite Premium Fund	
Statement of Net Assets	
Statement of Operations and Changes in Net Assets	
Statistical Information and Statements of Changes in Issued Shares	
Schedule of Investments	
Key Trading Fund	
Statement of Net Assets	
Statement of Operations and Changes in Net Assets	
Statistical Information and Statements of Changes in Issued Shares	
Schedule of Investments	
Notes to the Financial Statements	

Management and Administration

Board of Directors

Simon EWART, Director, 2-6, Cannon Street, London, EC4M 6XX, United Kingdom

Morten KIELLAND, Director, Haakon VII's GT, 10114, Oslo, Norway

Hadelin DE LIEDEKERKE BEAUFORT, Director, 20, avenue de Florimont, 1006 Lausanne, Switzerland

Registered Office

Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Central Administration Agent

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A., Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Investment Manager

Key Asset Management (UK) Limited, 2-6, Cannon Street, London, EC4M 6XX, United Kingdom

Custodian Bank

Citco Bank Nederland N.V. (Luxembourg Branch), Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Independent Auditor

Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité, L-5365 Munsbach, Luxembourg

Legal Advisers

Dechert Luxembourg, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Information to the Shareholders

The audited financial statements and annual report are available at the registered office of the Company and are mailed to registered shareholders at the address of the shareholders' register at least eight days before the Annual General Meeting.

The financial year of the Company starts on July 1 and ends on June 30 of the subsequent year.

The notices are published, if provided by the Luxembourg law in the Memorial, and in such other newspapers as the Board of Directors may decide.

The list of changes in the portfolio during the period is available at the registered office of the Company upon request, free of charge.

Directors' Report for the year ended June 30, 2010

The Key Trading Class A shares generated a loss of 1.62% for the period under review. In comparison the MSCI World Index (USD) rose 8.0% whilst the Barclay BTOP 50 Index of CTA funds lost 2.05% over the period. The period was characterised by frequent reversals in risk appetite, and a general lack of trending conditions which prevented most CTA and macro funds from finding good trading opportunities.

Over the period the Diversified Macro grouping made a small positive contribution whilst Systematic Trend and Systematic Diversified were both negative. Of the two negative strategies it was Systematic Diversified which generated the larger losses and this was the result of increased correlation between trend following signals and non-trend signals causing one of the managers (Tudor Tensor) to generate relatively poor returns. Another manager in the group, Sabre, was also disappointing as their spread trading models performed poorly.

Table 1: Performance History for the period

Jul-09	Aug-09	Sep-09	Oct-09	Nov-09	Dec-09	Jan-10	Feb-10	Mar-10	Apr-10	May-10	Jun-10
-0.03%	0.34%	2.01%	-1.98%	3.53%	-3.66%	-3.38%	0.42%	3.42%	0.94%	-2.81%	-0.10%

Portfolio Review

The start of the period coincides with the inception of the amended investment mandate and after the initial seven investments a further six new funds were added and one was removed. Relative weights were adjusted throughout the period such that Systematic Trend declined from 57% at the start of the period to 47% at the end of the period. Systematic Diversified increased from 25% to 35% whilst Diversified Macro remained stable.

Conclusion

The recent market environment has been challenging for trend following strategies as markets have been dominated by the tension between risk on and risk off sentiment increasing correlation between markets and generating a whipsawing environment. Performance has been consistent with expectations given the challenging market environment and is also in line with industry benchmarks.

We would like to take this opportunity to thank you for your continued confidence and support in the Key Trading fund.

13 December 2010.

Key SICAV SIF

The Board of Directors

Report of the approved statutory auditor

To the Shareholders of
Key SICAV SIF

We have audited the accompanying financial statements of Key SICAV SIF and of each of its sub-funds (the "SICAV"), which comprise the statement of net assets and the schedule of investments as at 30 June 2010 and the statement of operations and changes in net assets for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory notes to the financial statements.

*Responsibility of the Board
of Directors of the SICAV for the financial statements*

The Board of Directors of the SICAV is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the financial statements. This responsibility includes: designing, implementing and maintaining internal control relevant to the preparation and fair presentation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error; selecting and applying appropriate accounting policies; and making accounting estimates that are reasonable in the circumstances.

Responsibility of the "réviseur d'entreprises agréé"

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted for Luxembourg by the "Commission de Surveillance du Secteur Financier". Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the judgement of the "réviseur d'entreprises agréé", including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the "réviseur d'entreprises agréé" considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control.

An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the Board of Directors of the SICAV, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the financial position of Key SICAV SIF and of each of its sub-funds as of 30 June 2010, and of the results of their operations and changes in their net assets for the year then ended in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation and presentation of financial statements.

Other matter

Supplementary information included in the annual report has been reviewed in the context of our mandate but has not been subject to specific audit procedures carried out in accordance with the standards described above. Consequently, we express no opinion on such information. However, we have no observation to make concerning such information in the context of the financial statements taken as a whole.

Luxembourg, 13 December 2010.

ERNST & YOUNG, Société Anonyme
Cabinet de révision agréé
Kerry Nichol

*Combined Statement
of Net Assets as at June 30, 2010*

	EUR
Assets	
Investments at cost	52,234,339
Unrealised appreciation on investments	454,260
Investments at market value	52,688,599
Cash at bank	3,618,228
Formation expenses, net	20,049
Other receivables and prepaid expenses	26,842
Total Assets	56,353,718
Liabilities	

Bank overdrafts	79
Unrealised depreciation on forward foreign exchange contracts	210,132
Redemptions payable	98,112
Management fees	67,356
Payable losses on forward contracts, expiring after reporting date	10,508
Custodian and central administration fees payable	30,603
Legal and professional fees payable	38,247
Director fees payable	1,512
Taxe d'abonnement payable	12,259
Payable on investment purchased	419
Total Liabilities	<u>469,227</u>
NET ASSETS	55,884,491

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

*Combined Statement of Operations and Changes
in Net Assets for the year ended June 30, 2010*

	Notes	EUR
NET ASSETS AT THE BEGINNING OF THE YEAR		1,929,661
Income		
Rebates Income		<u>23,606</u>
Total Income		23,606
Expenses		
Management fees	3	579,937
Performance fees	3	124,404
Custodian and central administration fees	3	65,230
Legal and professional fees		31,748
Amortisation of formation expenses		16,573
Taxe d'abonnement		3,961
Bank and broker expenses		5,634
General and other expenses		<u>11,437</u>
Total expenses		838,924
Net investment loss		(815,318)
Net realised gains/(losses) on:		
- sales of investments		43,558
- forward foreign exchange contracts		(4,502,304)
- foreign exchange		<u>93,411</u>
Net realised loss for the year		(4,365,335)
Change in net unrealised appreciation on:		
- investments		657,273
- forward foreign exchange contracts		<u>(183,714)</u>
Change in net unrealised appreciation for the year		473,559
Decrease in net assets as a result of operations		(4,707,094)
Movements in share capital:		
Subscriptions		66,986,510
Redemptions		<u>(14,813,523)</u>
Increase in net assets as a result of movements in share capital		52,172,987
Revaluation difference		<u>6,488,937</u>
NET ASSETS AT THE END OF THE YEAR		55,884,491

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

*Statement of Net Assets
as at June 30, 2010*

	EUR
Assets	
Investments at cost	755,836

Unrealised depreciation on investments	(80,931)
Investments at market value	674,905
Cash at bank	1,412,464
Total Assets	2,087,369
Liabilities	
Bank overdrafts	79
Custodian and central administration fees payable	6,421
Legal and professional fees payable	13,184
Taxe d'abonnement payable	195
Total Liabilities	19,879
NET ASSETS	2,067,490

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

*Statement of Operations and Changes
in Net Assets for the year ended June 30, 2010*

	Notes	EUR
NET ASSETS AT THE BEGINNING OF THE YEAR		1,929,661
Expenses		
Custodian, central administration fees	3	11,844
Taxe d'abonnement		195
Bank and broker expenses		1,735
Total expenses		13,774
Net investment loss		(13,774)
Net realised gains/(losses) on:		
- sales of investments		(33,613)
- forward foreign exchange contracts		1,028
- foreign exchange		(3,505)
Net realised loss for the year		(36,090)
Change in net unrealised appreciation on:		
- investments		186,612
- forward foreign exchange contracts		1,081
Change in net unrealised appreciation for the year		187,693
Increase in net assets as a result of operations		137,829
Movements in share capital:		
Subscriptions		-
Redemptions		-
Increase/(decrease) in net assets as a result of movements in share capital		-
NET ASSETS AT THE END OF THE YEAR		2,067,490

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Statistical Information

	June 30, 2010	June 30, 2009	June 30, 2008
Net assets EUR	2,067,490	1,929,661	33,147,959
Shares outstanding	26,209.83	26,209.83	338,413.84
Net asset value per share EUR	78.88	73.62	97.95
Statements of changes in issued shares			
Shares at beginning of year	26,209.83	338,413.84	-
Shares issued	-	-	676,828.68
Shares redeemed	-	(312,204.01)	(338,414.84)
Shares at end of year	26,209.83	26,209.83	338,413.84

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

*Schedule of Investments
as at June 30, 2010*

Quantity	Description	Ccy	Cost EUR	Market Value EUR	% Net Assets
	Investment Funds				
233,427.50	CIM Special Situations Fund Ltd. - Class B	USD	327,262	226,674	10.96%
334.38	Key Multi Strategy Special Investment - Class E	EUR	33,040	34,675	1.67%
4,562.62	Key Multi-Strategy Fund Inc. - Class A	EUR	395,534	413,556	20.00%
	Total Investments		<u>755,836</u>	<u>674,905</u>	<u>32.63%</u>
	Net cash			1,412,385	68.32%
	Other net liabilities			<u>(19,800)</u>	<u>(0.95%)</u>
	Total Net Assets			<u>2,067,490</u>	<u>100.00%</u>

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

*Statement of Net Assets
as at June 30, 2010*

	Notes	USD
Assets		
Investments at cost		62,989,092
Unrealised appreciation of investments		654,860
Investments at market value		<u>63,643,952</u>
Cash at bank		2,698,972
Formation expenses, net		24,532
Other receivables and prepaid expenses		<u>32,844</u>
Total Assets		<u>66,400,300</u>
Liabilities		
Unrealised depreciation on forward foreign exchange contracts	6	257,117
Redemptions payable	3	120,050
Management fees	3	82,417
Payable losses on forward contracts, expiring after reporting date		12,858
Custodian and central administration fees payable		29,589
Legal and professional fees payable		30,667
Director fees payable		15,000
Taxe d'abonnement payable		1,611
Payable on investment purchased		<u>513</u>
Total Liabilities		<u>549,822</u>
NET ASSETS		<u>65,850,478</u>

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

*Statement of Operations and Changes
in Net Assets for the year ended June 30, 2010*

	Notes	USD
NET ASSETS AT THE BEGINNING OF THE YEAR		-
Income		
Rebates Income		<u>32,844</u>
Total Income		<u>32,844</u>
Expenses		
Management fees	3	806,903
Performance fees	3	173,091
Custodian and central administration fees	3	74,279
Legal and professional fees		44,173
Amortisation of formation expenses		23,059
Taxe d'abonnement		5,240
Bank and broker expenses		<u>5,427</u>

General and other expenses	15,913
Total expenses	<u>1,148,085</u>
Net investment loss	(1,115,241)
Net realised gains/(losses) on:	
- sales of investments	107,373
- forward foreign exchange contracts	(6,265,766)
- foreign exchange	134,845
Net realised loss for the year	<u>(6,023,548)</u>
Change in net unrealised appreciation on:	
- investments	654,860
- forward foreign exchange contracts	(257,117)
Change in net unrealised appreciation for the year	<u>397,743</u>
Decrease in net assets as a result of operations	<u>(6,741,046)</u>
Movements in share capital:	
Subscriptions	93,202,500
Redemptions	<u>(20,610,976)</u>
Increase in net assets as a result of movements in share capital	<u>72,591,524</u>
NET ASSETS AT THE END OF THE YEAR	65,850,478

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Statistical Information

	June 30, 2010
Net assets	USD 65,850,478
Class A USD	
Shares outstanding	284,175.97
Net asset value per share	USD 98.40
Class B EUR	
Shares outstanding	322,988.16
Net asset value per share	EUR 95.87
Statements of changes in issued shares	
	Class A USD Class B EUR
Shares at beginning of year	- -
Shares issued	467,529.66 337,134.07
Shares redeemed	<u>(183,353.69)</u> <u>(14,145.91)</u>
Shares at end of year	284,175.97 322,988.16

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Schedule of Investments as at June 30, 2010

Quantity	Description	Ccy	Cost USD	Market Value USD	% Net Assets
	Investment Funds				
1,612,850.00	AHL Strategies PCC Ltd - Class Y	USD	1,542,347	1,544,465	2.35%
14,504.25	Aspect Diversified Fund - Class A	USD	4,130,722	4,410,596	6.70%
33,708.70	Bluetrend Fund Ltd. - Class B	USD	7,967,705	8,638,509	13.12%
4,104.15	CCP Quantitative Fund Ltd.	USD	5,944,388	5,692,497	8.64%
17,398.18	Diversification Strategy Fund - Class 1 Series 1 (2003)	USD	2,561,360	2,559,272	3.89%
40,141.49	GLC Managed Futures Fund Ltd - Class A1	USD	4,818,879	4,563,642	6.93%
12,806.01	GLC Managed Futures Fund Ltd - Class A Series 0210	USD	1,492,767	1,455,707	2.21%
5,046.00	GLC Managed Futures Fund Ltd. - Class A Series 12/09.	USD	600,500	573,675	0.87%
20,774.39	Graham Global Invest Fund II	USD	4,705,939	4,798,260	7.29%
22,823.91	Graham Global Investment Fund - Class K4D15	USD	5,451,269	5,459,023	8.29%
3,212.66	Lynx (Bermuda) Ltd. - Class D Series 06/09	USD	3,213,123	3,398,683	5.16%
3,189.05	Sabre Adaptive Trading Fund Ltd - Class M	USD	3,189,505	3,101,378	4.71%

2,045.78	Transtrend Fund Alliance SICAV	USD	3,683,963	3,485,162	5.29%
1,295.25	Tudor Tensor Fund Ltd. - Class I	USD	2,216,122	1,988,749	3.02%
2,000.00	Tudor Tensor Fund Ltd. - Class I Series 02/10	USD	2,000,500	1,958,640	2.97%
451.24	Tudor Tensor Fund Ltd. - Class I Series 11/09	USD	722,736	692,846	1.05%
432.43	Tudor Tensor Fund Ltd. - Class I Series 12/09	USD	692,600	663,956	1.01%
10,039.00	Winton Futures Fund Ltd. - Class B Series 10/09	USD	984,926	1,068,350	1.62%
17,183.12	Winton Futures Fund Ltd. - Class B Series 02/10	USD	1,718,741	1,853,887	2.82%
46,000.00	Winton Futures Fund Ltd. - Class B Series 07/09	USD	4,600,500	4,960,180	7.53%
7,500.0000	Winton Futures Fund Ltd. - Class B	USD	750,500	776,475	1.18%
	Total Investments		62,989,092	63,643,952	96.65%
	Net cash			2,698,972	4.10%
	Other net liabilities			(492,446)	(0.75%)
	Total Net Assets			65,850,478	100.00%

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Notes to the Financial Statements for the year ended June 30, 2010

Note 1. Activity. Key SICAV SIF (the "Company") was incorporated in Luxembourg on April 30, 2007. The Company has the status of an undertaking for collective investment and the particular form of a Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) - fonds d'investissement spécialisé under the Law of February 13, 2007.

The Company is registered with the register of commerce and companies kept by the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under n° B 128.115. The Company was incorporated with an initial capital of EUR 31,000.

The Company has adopted an "umbrella structure", which allows its capital to be divided into different sub-funds. As at June 30, 2010, two sub-funds exist, namely Key Trading Fund and Elite Premium Fund (the "Sub-Funds").

The Company aims to offer investors a selection of securities and other permitted assets to provide investors with active and professional management, to diversify investment risk and to satisfy the financial needs of investors seeking various investment objectives.

Pursuant to a circular resolution of the Board of Directors on June 25, 2009, the Key Trading Fund was launched on June 29, 2009, with a base currency of US Dollar.

The investment objective of the Key Trading Fund is to provide investors with superior capital appreciation. The Key Trading Fund will seek to achieve the investment objective by investing in Underlying Funds investing predominantly in trading strategies including systematic and discretionary trading strategies such as CTAs (Commodity Trading Advisor) and Global Macro. The Sub-Fund typically does not invest directly in stocks or bonds other than for temporary or cash management purposes.

The investment policy of the Elite Premium Fund is to invest in other collective investment undertakings and, where appropriate, their sub-funds, and, principally to invest in funds of funds which are managed or sponsored by the Investment Manager. The Sub-Fund typically does not invest directly in stocks or bonds other than for temporary or cash management purposes.

The Elite Premium Fund received a redemption request for all outstanding shares as of June 30, 2009. Pursuant to a circular resolution of the Board of Directors on June 25, 2009, the Elite Premium Fund was closed for further subscription and the redemption will be paid as assets are sold. The Elite Premium Fund is currently liquidating its assets.

Note 2. Principal accounting policies.

2.1 Presentation of financial statements

The financial statements of the Company have been prepared in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of financial statements of investment funds.

2.2 Valuation of investment in securities

The valuation of any of the assets and/or liabilities of the Company shall be made in the following manner and shall be final, conclusive and binding for all in the absence of manifest error:

a) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

b) The value of securities which are quoted, traded or dealt in on any stock exchange (including quoted securities of closed-ended undertakings for collective investment) shall be based on the fair value which is deemed to be the latest available closing price or, if appropriate, on the average price on the stock exchange which is normally the principal market of such securities, and each security traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided in relation to quoted securities;

c) For non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other regulated market (including non-quoted securities of closed-ended undertakings for collective investment), as well as quoted or non-quoted securities on such other market for which no valuation price is readily available, or securities for which the quoted prices are, in the opinion of the Board, not representative of the fair value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith by the Board on the basis of foreseeable sales prices;

d) Securities issued by any open-ended undertakings for collective investment shall be valued at their last available net asset value or price, whether estimated or final, as reported or provided by such funds or their agents;

e) Liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interests or an amortised cost basis;

f) The liquidation value of futures, forward or options contracts not traded on exchanges or on other organised markets shall mean their net liquidation value determined, pursuant to the policies established or approved by the Board, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidation value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or other organised markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and organised markets on which the particular contracts are traded on behalf of the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which the Net Asset Value is being determined, the basis for determining the liquidation value of such contract shall be such value as the Board may deem fair and reasonable; and

g) All other securities and assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board.

The Board is authorised to apply other valuation principles for the assets of the Company and/or any Sub-Fund or Class if the aforesaid valuation methods appear impossible to apply in the circumstances or inappropriate for the asset concerned.

The value of assets denominated in a currency other than the reference currency of a Sub-Fund or Class shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the Net Asset Value.

For those undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") and other undertakings for collective investment which are domiciled in Luxembourg for which a single net asset value is calculated and which are also listed on a stock exchange, the price used will be the other undertakings for collective investment, whether estimated or final, and not the ones listed on a stock exchange. This net asset value may differ from that quoted on the relevant stock exchange.

To the extent that the Board considers that it is in the best interest of the Shareholders given the size of a relevant Sub-Fund, prevailing market conditions and the level of subscriptions and redemptions in such Sub-Fund, the net asset value of such Sub-Fund may be calculated using securities bid or offer prices and adjusted considering any dealing charges and sales commissions shall not exceed 1% of the net asset value of the Sub-Fund at such time.

In a case where, for the valuation of a security, financial instrument or contract of the Company, there are differences between the prices provided to the Administrator by third parties, the Administrator, subject to review by and under the ultimate responsibility of the Directors, shall determine the value of such security, financial instrument or contract prudently and in good faith.

2.3 Net realised gains or losses resulting from investments

All purchases and sales of investments are recognised on a trade date. The realised gains or losses resulting from the sales of investments are calculated on first in first out basis.

2.4 Foreign exchange translation

The accounts of each class are maintained in the respective currencies of the classes and the financial statements are expressed in EUR for Elite Premium Fund and in USD for Key Trading Fund.

The acquisition cost of securities expressed in a currency other than the currency of each sub-fund is translated into the base currency of the sub-fund at the exchange rates prevailing on the date of purchase.

Income and expenses expressed in other currencies other than the currency of each sub-fund are converted at exchange rates ruling at the transaction date.

At each month-end, the schedule of investments and the assets and liabilities expressed in other currencies other than the currency of each sub-fund are converted at exchange rates ruling at this date; the realised or unrealised gains and losses on foreign exchange are recognised in the statement of operations and changes in net assets in determining the increase or decrease in net assets.

The Combined Statement of Operations and Changes in Net Assets has been translated using the average exchange rate during the year. The resulting exchange differences are recognized in the Combined Statement of Operations and Changes in Net Assets as "Revaluation Difference".

2.5 Forward foreign exchange contracts

Open forward foreign exchange contracts are valued at the forward rate applicable at the statement of net assets date for the remaining period until maturity. Gains or losses resulting from forward foreign exchange contracts are recognised in the statement of operations and changes in net assets.

2.6 Income

In certain circumstances, the Company may receive a rebate of a portion of the fees paid to the Underlying Fund's Portfolio Managers by the Fund. These rebates are disclosed as such in the statements of operations.

2.7 Formation expenses

Formation expenses are capitalized and subsequently amortised on a straight-line basis over a period of 3 years.

All capitalised formation expenses for Elite Premium Fund have been amortised as of June 30, 2009 as the Elite Premium Fund is no longer a going concern (see note 10).

2.8 Use of Estimates

The preparation of financial statements in conformity with accounting principles generally accepted in Luxembourg requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of income and expense during the reporting period. Actual results may differ from those estimates.

Note 3. Management, Performance, Custodian and Central administration fees. The Elite Premium Fund does not pay any management fee or performance fee to the Investment Manager as the Investment Manager receives a fee in relation to the underlying funds.

The Key Trading Fund pays a monthly management fee in arrears to the Investment Manager equivalent to 1.5% per annum of the Net Asset Value of each Class of the Key Trading Fund.

The Investment Manager is also entitled to receive a performance related fee. The performance fee is equivalent to 10% of the increase in the Net Asset Value per Share of the applicable Class outstanding in respect of each performance period subject to a high water mark. The use of a high water mark ensures that investors will not be charged a performance fee until any previous losses are recovered.

Where an investor subscribes for Shares at a time when the Net Asset Value per Share is less than the high water mark for that Class, then an adjustment is required to reduce inequalities that may otherwise result to the respective subscriber or to the Investment Manager.

Where Shares are subscribed for at a time when the Net Asset Value per Share is less than the high water mark for that Class, such new Shareholders will in effect, be required to pay an equivalent Performance Fee with respect to any subsequent appreciation in the Net Asset Value per Share of those Shares until the high water mark has been reached. This will be achieved by the Key Trading Fund having the power to redeem a portion of that Shareholder's holding for no consideration and to pay the equivalent Performance Fee at the end of each Performance Period to the Investment Manager. Such redemptions are included in the Statement of Net Assets as "Redemptions payable". After the high water mark has been achieved, the Performance Fee will be calculated and levied in the same manner as for all other Shares. No Performance Fee will be accrued within the Class for existing Shareholders until the high water mark for the Class has been recovered.

The custodian and central administration receive, out of the assets of the Fund, fees and commissions in accordance with usual practice in Luxembourg. The amounts charged are shown in the Fund's financial reports and are payable on a monthly basis in arrears.

Note 4. Taxation. Under legislation and regulations currently prevailing in Luxembourg, the Company is not liable to any Luxembourg tax on profits or income, nor are any dividends paid by the Company liable to any Luxembourg withholding tax. The Company is, however, liable in Luxembourg to a tax of 0.01% per annum (as the Company is reserved for well-informed investors only) ("Taxe d'abonnement") of its net asset value, such tax being payable quarterly on the basis of the value of the aggregate net assets of the Company at the end of the relevant calendar quarter.

Note 5. Exchange rate. The exchange rates prevailing at June 30, 2010 were the following:

1 USD = 0.817261 EUR

1 USD = 0.668941 GBP

Note 6. Unrealised appreciation/(depreciation) on forward foreign exchange contracts. As at June 30, 2010, the Key Trading Fund had exposure to the following outstanding forward currency contract:

Maturity date	Purchase		Sale		Unrealised Depreciation
	Currency	Amount	Currency	Amount	
July 6, 2010	EUR	31,166,902	USD	38,393,665	(257,117)
Total:					(257,117)

Note 7. Related Parties. Parties are considered to be related if one party has the ability to control the other party or exercise significant influence over the other party in making financial or operational decisions. There were no transactions with related parties other than those in the normal course of business. The Investment Manager is deemed to be a related party to the Company. Fees incurred with related parties during the year are disclosed in the Statement of Operations

and Changes in Net Assets. Amounts payable to related parties at the year-end are disclosed in the Statement of Net Assets.

Note 8. Portfolio Changes. A portfolio's investment changes are available to shareholders, free of charge, on request from the Company registered office.

Référence de publication: 2011099896/533.

(110112792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Goulds Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 125.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106188/9.

(110121783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

ARD Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 160.804.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette.

Was held a general meeting of shareholders of ARD Two S.A. (hereafter «the Company»), a Société Anonyme, having its registered office in 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on May 6, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (R.C.S. Luxembourg B160804)

The meeting was opened at 11 a.m. CET with Mr Charl Brand private employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-Sur-Alzette, Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia Rouckert, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-Sur-Alzette, Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from a proxy form established and certified by the members of the Bureau that the 31,000 (thirty-one thousand) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each, representing the total capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, the person present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The proxy form shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To amend Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") in order to reflect the splitting of the issued share capital from thirty-one thousand (31,000) ordinary shares of a par value of one euro (EUR 1) each to three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares of a par value of one euro cent (EUR 0.01) each and to reflect the wording under the current Article 5 as Article 5.1.

2. To amend the Articles by inserting a new Article 5.2 into the Articles to permit the Board to issue shares at a premium. It shall read as follows:

"Without prejudice to any special rights conferred on the holders of any existing shares, and subject to the provisions of the 1915 Luxembourg Law on commercial companies, as amended, any share may be issued at par or at a premium and with such rights and/or restrictions, whether in regard to dividend, voting, return of capital, transferability or disposal or otherwise, as the Company may from time to time by ordinary resolution direct or, subject to or in default of any such direction as the Board may determine at the time of issue.

Any share premium created upon the issue of shares pursuant to 5.2 shall constitute a distributable reserve of the Company, the distribution of which shall be within the absolute discretion of the Board. The Board is further authorised to utilise share premium for the purpose of repurchasing shares of the Company."

3. In order to ultimately beneficially acquire all the issued shares in Ardagh Packaging Group plc, a public company limited by shares incorporated in the Republic of Ireland, with registered office at 4 Richview Office Park, Clonskeagh, Dublin 14 ("APG"), to increase the issued share capital by an amount of sixty-nine thousand euro (EUR 69,000) in order to bring the issued share capital from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, to the

amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) by the issue of six million nine hundred thousand (6,900,000) ordinary shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each and to amend Article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital pursuant to the passing of the resolution set out above.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

It is resolved that the Articles be amended by the splitting of the issued share capital from thirty-one thousand (31,000) ordinary shares of a par value of one euro (EUR 1) each to three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares of a par value of one euro cent (EUR 0.01) and to reflect the wording under the current Article 5 as Article 5.1. The amended Article 5.1 shall read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirtyone thousand euro), divided into 3,100,000 (three million one hundred thousand) ordinary shares of a par value of one euro cent (EUR 0.01) each."

Second resolution

It is resolved that the Articles be amended by inserting a new Article 5.2 into the Articles to permit the Board to issue shares at a premium. The new Article 5.2 shall read as follows:

"Without prejudice to any special rights conferred on the holders of any existing shares, and subject to the provisions of the 1915 Luxembourg Law on commercial companies, as amended, any share may be issued at par or at a premium and with such rights and/or restrictions, whether in regard to dividend, voting, return of capital, transferability or disposal or otherwise, as the Company may from time to time by ordinary resolution direct or, subject to or in default of any such direction as the Board may determine at the time of issue.

Any share premium created upon the issue of shares pursuant to 5.3 shall constitute a distributable reserve of the Company, the distribution of which shall be within the absolute discretion of the Board. The Board is further authorised to utilise share premiums for the purpose of repurchasing shares of the Company."

Third resolution

In order to ultimately beneficially acquire all the issued shares in APG, the member resolves to increase the issued share capital by an amount of sixty-nine thousand euro (EUR 69,000) in order to bring the issued share capital from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three million, one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, to the amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) by the issue of six million, nine hundred thousand (6,900,000) ordinary share with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each ("New Shares").

Subscription and Payment

All the New Shares have been subscribed by Ardagh Group S.A, a Luxembourg public limited liability company with registered address at 56, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, as represented by Mr Charl Brand, pre-named, and have been fully paid up by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a contribution of twenty million, nine hundred and ninety-nine thousand, nine hundred and ninety-four (20,999,994) shares of APG.

Declarations of trust have been signed in favour of ARD Two in relation to the 6 remaining shares held in APG by shareholders other than the Company, so that ARD Two will receive the beneficial interest in all 21 million issued shares of APG.

The meeting resolves to approve the report of BDO Audit, Société Anonyme, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg dated 13 May 2011 (a copy of which will remain attached to the present deed for the purpose of registration), the conclusion of which reads as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the par value of the shares to be issued in counterpart, increased by the share premium and the legal reserve."

Evidence of transfer to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The meeting resolves to allocate the value of the total Contribution in Kind of four hundred million euro (EUR 400,000,000) as follows:

- (i) the amount of sixty-nine thousand euro (EUR 69,000) is allocated to the issued share capital of the Company;
- (ii) the amount of ten thousand euro (EUR 10,000) is allocated to the legal reserve; and
- (iii) the balance, i.e. the amount of three hundred ninety-nine million, nine hundred and twenty-one thousand euro (EUR 399,921,000) is allocated to the freely distributable share premium account.

The meeting finally resolves to amend Article 5.1 to reflect the capital increase indicted above. The amended Article 5.1 shall read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000), divided into ten million (10,000,000) ordinary shares of a par value of one euro cent (EUR 0.01) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand nine hundred euro (€ 6,900.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

There being no further item on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed.

Whereupon, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le treize mai

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires d'ARD Two S.A. (ci-après "la Société"), une société anonyme ayant son siège social à 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 06 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (RCS Luxembourg B160804)

La séance a été ouverte à 11 heures CET sous la présidence de M. Charl Brand employé privé, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L2134 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-Sur-Alzette, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia Rouckert, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-Sur-Alzette, Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une procuration, dressée et certifiée par les membres du bureau, que les 31,000 (trente et un mille) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31,000) sont dûment représentés à la présente assemblée, laquelle en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir, sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite procuration sera déposé en même temps avec les formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est rédigé comme suit:

1. Modifier l'Article 5 des Statuts afin de refléter la division du capital social de trente et un mille (31,000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune à trois millions cent mille (3,100,000) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune et de tenir compte du libellé de l'actuel Article 5, comme Article 5.1.

2. Modifier les statuts en y insérant un nouvel Article 5.2 afin de permettre au Conseil d'émettre des actions à une prime. Il doit se lire comme suit:

"Sans préjudice des droits conférés aux détenteurs de parts sociales existantes, et sous réserve des dispositions de la Loi de Luxembourg de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, toute action pourra être émise à valeur nominale ou à une prime et avec les droits et/ou restrictions, que ce soit en ce qui concerne les dividendes, le vote, le rendement du capital, la transférabilité ou la cession ou autrement, que la société pourra de temps à autre, par résolution ordinaire ou, sous réserve ou à défaut d'une telle directive que le Conseil pourra déterminer au moment de l'émission.

Toute prime d'émission créée lors de l'émission d'actions conformément au 5.2., constitue une réserve distribuable de la Société, dont la distribution sera à la guise du Conseil. Le Conseil est également autorisé à utiliser des primes d'émission pour la détermination d'actions de rachat d'action de la Société".

3. En vue de l'acquisition de toute les actions émises d'Ardagh Group Packaging plc, une société anonyme par actions constituée en République d'Irlande, ayant son siège social au 4, Richview Office Park, Clonskeagh, Dublin 14 ("AGP"), d'augmenter le capital social émis d'un montant de soixante-neuf mille euros (EUR 69,000) de façon à porter celui-ci de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31,000), représenté par trois millions cent mille (3,100,000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, à hauteur de cent mille euros (EUR 100,000) par l'émission de six millions neuf cent mille (6,900,000) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un centime d'euro

(EUR 0.01) chacune et de modifier l'Article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social, conformément à l'adoption de la résolution ci-dessus.

Après avoir approuvé la déclaration du Président et avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, la réunion a pris, après délibération, les résolutions suivantes par vote unanime:

Première résolution

Il est décidé que les Statuts soient modifiées par la division du capital social émis de trente et un mille (31,000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune à trois millions cent mille (3,100,000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01) et pour refléter la formulation à l'article 5 actuel. L'article 5.1 modifié se lit comme suit:

“ **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (trente et un mille euros), divisé en trois millions cent mille (trois millions cent mille) parts ordinaires d'une valeur d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune”.

Deuxième résolution

Il est décidé que les Statuts soient modifiés par l'insertion d'un nouvel Article 5.2 dans les Statuts afin de permettre au Conseil d'émettre des actions à une prime. Le nouvel article 5.2 se lit comme suit:

“Sans préjudice des droits conférés aux détenteurs de parts sociales existantes, et sous réserve des dispositions de la Loi de Luxembourg de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, toute action pourra être émise à valeur nominale ou à une prime et avec les droits et/ou restrictions, que ce soit en ce qui concerne les dividendes, le vote, le rendement du capital, la transférabilité ou la cession ou autrement, que la société pourra de temps à autre, par résolution ordinaire ou, sous réserve ou à défaut d'une telle directive que le Conseil pourra déterminer au moment de l'émission.

Toute prime d'émission créée lors de l'émission d'actions conformément au 5.2., constitue une réserve distribuable de la Société, dont la distribution sera à la guise du Conseil. Le Conseil est également autorisé à utiliser des primes d'émission pour la détermination d'actions de rachat d'action de la Société”.

Troisième résolution

En vue de l'acquisition de toute les actions émises d'AGP, le membre décide d'augmenter le capital social émis par un montant de soixante-neuf mille euros (EUR 69,000) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31,000), représenté par trois millions cent mille (3,100,000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, au montant de cent mille euros (EUR 100,000) par l'émission de six millions neuf cent mille (6,900,000) actions ordinaire, d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01) chacune (“Actions nouvelles”)

Souscription et Paiement

Toutes les Nouvelles Actions ont été souscrites par Ardagh Group S.A., une société anonyme ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, représentée par Monsieur Charl Brand, prénommé, et ont été entièrement libérées par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en une contribution de vingt millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (20,999,994) actions d'APG.

Des déclarations de confiance ont été signées en faveur de l'ARD Two en ce qui concerne les 6 actions restantes détenues par les actionnaires en APG autre que la Société, de sorte que ARD Two recevra l'intérêt bénéficiaire dans les 21 millions d'actions émises de APG.

L'assemblée décide d'approuver le rapport du 13 mai 2011 (dont une copie restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement), dont la conclusion se lit comme suit:

"Sur la base de notre examen, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur globale de la Contribution en Nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission et la réserve légale."

La preuve du transfert à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné. L'assemblée décide d'affecter la valeur de l'Apport en Nature total de quatre cent millions euros (EUR 400.000.000) comme suit:

- (i) le montant de soixante-neuf mille euros (EUR 69.000) est alloué au capital social émis de la Société;
- (ii) la somme de dix mille euros (EUR 10.000) est affecté à la réserve légale, et
- (iii) le solde, soit le montant de trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt et un mille euro (EUR 399,921,000) est affecté au compte prime d'émission librement distribuable.

L'assemblée s'engage à modifier l'article 5.1 afin de refléter l'augmentation du capital mentionné ci-dessus. L'Article 5.1 modifiée se lira comme suit:

" **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille (EUR 100.000), divisés en dix millions (10.000.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune." Rien d'autre ne figurant l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

107254

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à six mille neuf cents euros (€ 6.900,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française; sur demande des comparants et même en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu et traduit dans la langue de la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Brand, Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mai 2011. Relation: EAC/2011/6578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011103966/224.

(110119602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Groupda, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 116.622.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106190/9.

(110121618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Hera Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 153.023.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:

Monsieur Jan Kirchhoff, résidant au 10a, Am Eck, L-7416 Brouch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106191/10.

(110121464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Fougerolle Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünwald.

R.C.S. Luxembourg B 65.677.

L'an deux mille onze, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FOUGEROLLE LUXEMBOURG, S.A.», ayant son siège social au 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65677 (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 5 août 1998, publié au Mémorial C numéro 753 du 19 octobre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 65 677. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Joseph Wagner en date du 16 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 1127 du 10 juin 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Anne-Laure Giraudeau, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Monsieur Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit Monsieur Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange au 94, rue de Grünewald, L-1912 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2009;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;
4. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;
5. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;
6. Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;
7. Modification du titre suivant l'article 10 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;
8. Modification du titre suivant l'article 11 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;
9. Modification de l'article 12 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;
10. Modification de l'article 13 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;
11. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société, avec effet au 1^{er} avril 2009, du 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange au 94, rue de Grünewald, L-1912 Luxembourg.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels membres peuvent être ou ne pas être actionnaires de la société. Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommé ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.”

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 7 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 8 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la convocation de deux (2) administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par lettre, télécopie, e-mail et moyens similaires de communications écrits étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télécopie, e-mail et moyens similaires de communications écrits étant admis.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits dans un registre tenu au siège de la société. Les procès-verbaux sont signés par tous les membres présents à la réunion.

Des copies ou extrait des procès-verbaux sont certifiés par le président, par celui qui l'a remplacé ou par deux (2) administrateurs.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil d'administration.”

Sixième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 9 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 9.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que le représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière à des administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, dans les conditions prévues à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.”

Septième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 10 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 10.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances par les signatures conjointes de (2) deux administrateurs. Le conseil d’administration pourra par ailleurs déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Lorsque le conseil d’administration est composé d’un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.”

Huitième résolution:

L’assemblée décide de modifier le titre suivant l’article 11 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence le titre suivant l’article 11 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«Assemblée générale Décision de l’actionnaire unique»

Neuvième résolution:

L’assemblée décide de modifier l’article 12 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l’article 12 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 12.** L’assemblée générale des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Sauf en cas de modification des statuts, les décisions sont prises quel que soit le nombre d’actions réunies à l’assemblée, à la majorité relative des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Chaque action donne droit à une voix.

Les assemblées générales, même l’assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d’administration.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l’assemblée générale par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Les décisions prises lors de l’assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l’assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l’assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l’assemblée générale.”

Dixième résolution:

L’assemblée décide de modifier l’article 13 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l’article 13 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 13.** L’assemblée générale annuelle se réunit au siège statutaire ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de mai, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.”

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

L’acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. L. GIRAUDEAU, B. BURIN, S. GUDMANSSON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juin 2011. Relation: EAC/2011/7784. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011106166/172.

(110121597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Heracles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.645.

—
Extrait de la résolution prise en date du 1^{er} juillet 2011

- Le siège social de la société est transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

F. GASPERONI / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011106194/14.

(110121305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Holditec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 148.482.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106197/10.

(110121840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Zeus Recovery Fund SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 140.679.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 25 juillet 2011 (l'«Assemblée»)

L'Assemblée accepte la démission d'Henri Guelff en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 15 juillet 2011.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante tant qu'administrateur de catégorie A de la société avec effet au 15 juillet 2011 et pour une période de 2 ans. Le mandat du nouvel administrateur de catégorie A sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011106524/20.

(110121577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Guardian Financial Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

(anc. Cavehill Holdings S.à r.l.).

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 159.446.

—
In the year two thousand eleven, on the sixth day of July .

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born on October 16th, 1970 in S-Gravenhagen, The Netherlands, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367, Schuttrange,

here represented by Mr Frank Trinteler, private employee, residing professionally in Schuttrange, by virtue of a proxy given on the 5th day of July, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland prenamed, is the sole actual shareholder of "Cavehill Holdings S.à r.l." a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, incorporated by a notarial deed on the 4th day of March, 2011, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1192 of the 3rd day of June, 2011.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the company from "Cavehill Holdings S.à r.l." into "Guardian Financial Company S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 4.** The Company will have the name "Guardian Financial Company S.à r.l.”

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred EURO (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six juillet.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né le 16 octobre 1970 à La Haye, Pays-Bas, demeurant professionnellement à Schuttrange,

ici représenté par Monsieur Frank Trinteler, employé privé, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

en vertu d'une procuration datée du 6 juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, préqualifié, est le seul et unique associé de la société «Cavehill Holdings S.à r. l.», une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 mars 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1192 du 3 juin 2011.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de «Cavehill Holdings S.à r.l.» en «Guardian Financial Company S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée unique déclare modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination: «Guardian Financial Company S.à r.l.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents EUROS (900.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. TRINTELER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31413. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107645/75.

(110123410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Haykal S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.040.

L'an deux mil onze, le trente juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme «HAYKAL S.A. SPF», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 17 avril 1994, publié au Mémorial Recueil C numéro 417 du 1^{er} août 1998. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 15 juin 2010, publié au Mémorial Recueil numéro 1652 du 13 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité de 250 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

107261

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la société, FIDELIN S.A., une société ayant son siège à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon (RCS Luxembourg B 46.740).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, profession, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, O. CLAREN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30085. Reçu douze euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106192/68.

(110121245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Hoste International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106198/9.

(110121183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

DD Publishing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.316.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven, on the twenty second day of July.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of DD PUBLISHING S.A., a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 83.316, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg on August 3, 2001 published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 107 of January 21, 2002.

The meeting is presided by Guillaume DEFLANDRE, Lawyer, with professional address at 252 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (the "Chairman") who appoints as secretary Romain SAZOS, Lawyer, with professional address at 252 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (the "Secretary").

The meeting elects as scrutineer Paul-Sébastien CARTERET, Lawyer, with professional address at 252 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (the "Scrutineer").

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to act that:

I. the name of the shareholders represented and the number of shares held by each of them are indicated on an attendance list signed "ne varietur" by the undersigned notary, the proxy of the shareholders represented, and the members of the bureau. The said attendance list and proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. It being noted that on March 29, 2011 the Company purchased 450 (four hundred and fifty) of its own shares and detains such shares with voting rights suspended in accordance with the provisions of the provisions of article 49-2 (1) and following of the law on commercial companies of August 10, 1915, as amended from time to time; it appears from the said attendance list that all the 14,550 (fourteen thousand five hundred and fifty) shares having a nominal value of USD 2 (two United States Dollars) each, representing the whole voting share capital of the Company are represented so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III. The sole voting shareholder of the Company waives its right and the requirement to a prior convening to the present extraordinary general meeting of the shareholders of the Company.

IV. the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Presentation of the report of the auditor of the liquidation;
2. Approval of the audited liquidation report;
3. Discharge to be granted to the members of the board of directors and the statutory auditor;
4. Discharge to be granted to the liquidator and the auditor of the liquidation;
5. Closing of the liquidation and designation of the place where the corporate books and documents will be kept for a period of 5 years as from the closing date of the liquidation; and
6. Miscellaneous.

Then, after deliberation, the following resolutions have been taken:

First resolution

The meeting, after having reviewed the report of the auditor of the liquidation, decides to approve the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said reports, signed "ne varietur" by the undersigned notary, the proxyholder of the represented shareholders and the members of the bureau, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The meeting decides to give full discharge to the members of the board of directors and the statutory auditor of the Company for the accomplishment of their mandate until May 25, 2011, date of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company deciding the anticipated dissolution and the liquidation of the Company.

Third resolution

The meeting decides to give full discharge to the liquidator and to the auditor of the liquidation for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation of the Company.

The corporate books and the account documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the registered office of the Company as from the closing date of the liquidation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated about one thousand Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour de juillet,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DD PUBLISHING S.A., une société anonyme luxembourgeoise, établie et ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.316, constituée par acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 août 2001 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 107 du 21 janvier 2002 (la "Société").

Monsieur Guillaume DEFLANDRE, Avocat, domicilié professionnellement au 252 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, est élu par l'assemblée président (le «Président»), lequel désigne comme secrétaire Romain SAZOS, Avocat, domicilié professionnellement au 252 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'assemblée nomme Paul-Sébastien CARTERET, Avocat, domicilié professionnellement au 252 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, scrutateur (le «Scrutateur»).

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président a exposé au notaire instrumentaire que:

I. les noms des actionnaires représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Ladite liste de présence, a été signée «ne varietur» par le notaire soussigné, le mandataire des actionnaires représentés, et les membres du bureau. Ladite liste de présence et les procurations resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

II. étant noté que, le 29 Mars 2011, la Société a acheté 450 (quatre cent cinquante) de ses propres actions et détient ces actions dont les droits de vote sont suspendus en conformité avec les dispositions de l'article 49-2 (1) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915; il résulte de la liste de présence que les 14.550 (quatorze mille cinq cent cinquante) actions de la Société d'une valeur nominale de 2 USD (deux Dollars Américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société sont représentées, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les actionnaires reconnaissent avoir eu connaissance préalablement.

III. L'unique actionnaire votant de la Société renonce à son droit et l'obligation d'une convocation préalable à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

IV. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Présentation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Approbation du rapport audité du liquidateur;
3. Décharge à accorder aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
5. Clôture de la liquidation et détermination de l'endroit où les livres et documents sociaux seront conservés pour une période de 5 années à compter de la clôture de la liquidation; et
6. Divers.

Ensuite, après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, décide d'approuver le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Lesdits rapports, après avoir été signés «ne varietur» par le notaire soussigné, le mandataire des actionnaires représentés et par les membres du bureau, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 25 mai 2011, date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société décidant la dissolution anticipée et la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation, pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Les livres et documents sociaux resteront conservés au siège social de la société pendant une durée de cinq ans à compter de la clôture de la liquidation.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

Coûts

Il est décidé que les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille Euros.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: G. DEFLANDRE, R. SAZOS, P-S. CARTERET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011/33661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011111618/139.

(110127703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

HT Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 63.195.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106199/10.

(110121527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Information Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Information Services Luxembourg

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011106203/11.

(110122028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

International Property Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Damien Nussbaum

Gérant

Référence de publication: 2011106204/13.

(110121506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Carrington Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.643.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 27 avril 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la cooptation de Mr Frédéric Fasel en remplacement de Mr Jerry Hilger depuis le 2 novembre 2010.

2. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateur de

- M. Frédéric Fasel, 1 boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg

- M. Jörg Kopp, 1 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- M. Alfred Roelli, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

Pour CARRINGTON Fund S.A., SICAV-SIF

Référence de publication: 2011106660/20.

(110122074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Idée Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.388.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106205/10.

(110121221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Immersive Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.809.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106206/10.

(110121361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Mambor Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.181.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2011

1. L'assemblée a décidé de domicilier le siège social de la société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. L'assemblée accepte la démission de leur mandat d'administrateur de Monsieur Tiziano ARCANGELI, Monsieur Pierfrancesco AMBROGIO et Madame Helena TONINI-DI VITO en date du 3 janvier 2011.

3. Sont nommés administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Mr. Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Mr. Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Mr. Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, ayant son siège social à 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg., R.C.S. Luxembourg B 65 469.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Pour extrait

Référence de publication: 2011110991/25.

(110127056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Immobilière Bless S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106207/9.

(110121904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

FR Barra 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.027,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.106.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of July, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Barra 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.106 (the Company).

The Company has been incorporated on May 7, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 2, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1366 (the Articles). The Articles have been amended several times and for the last time on January 14, 2011 pursuant to a deed of Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1043 on May 18, 2011.

THERE APPEARED:

FR Barra 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.123, having a share capital of four hundred thousand five hundred forty nine United States Dollars (USD 400,549.-) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder is the Company's sole shareholder and owns all the shares issued by the Company and representing the Company's entire share capital.

II. It results from the above that all the shares of the Company are represented at the Meeting.

III. The agenda of this Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation;

2. Appointment of FR Barra 1 S.à r.l. as liquidator of the Company (the Liquidator) with full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect liquidation deed;

3. Transfer of all the assets of the Company as liquidation proceeds and assumption of any unknown or hidden debts of the Company;

4. Construction of the liquidation of the Company as to be definitely terminated and cancellation of all the shares of the dissolved Company;

5. Full and entire discharge to the managers and the Liquidator for the performance of their assignment;

6. Maintenance of the corporate documents of the dissolved Company for a period of at least five (5) years at the former registered office of the Company situated at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

7. Granting special powers of attorney; and

8. Miscellaneous.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

V. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to liquidate the Company with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint itself as Liquidator of the Company (the Liquidator), which in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

Declaration by the liquidator

The Liquidator hereby represented by Gilles Ralet, by virtue of a proxy given under private seal, declares that the Company's liquidation accounts have been prepared and show that the Company has no known and unpaid liabilities. In addition, the Liquidator in its capacity as sole shareholder of the Company also undertakes to irrevocably settle any presently unknown or hidden liabilities of the dissolved Company.

As a result the Liquidator resolves that the Company's liquidation can be immediately closed and that all the Company's assets can be distributed as liquidation proceeds to the Sole Shareholder.

Third resolution

As a result of the above, the Sole Shareholder resolves to distribute all the assets of the Company to the Sole Shareholder, as final repayment of the debt owed by the Company to its Sole Shareholder and, for the surplus if any, as liquidation proceeds and it resolves to irrevocably undertake to assume and settle any debts of the Company that are unknown or hidden at present.

The Company and its Sole Shareholder confirm that any debt owed to the Company by its Sole Shareholder will be transferred to the Sole Shareholder and as a result shall be extinguished by confusion.

Fourth resolution

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and closed and that all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that full and entire discharge is granted to the managers and the Liquidator for the performance of their assignment.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves that the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for a period of at least five (5) years at the former registered office of the Company situated at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The Company and the Sole Shareholder grant a power to any manager of the Company, any manager of ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., each acting individually, with full power of substitution in order to prepare, file and publish any and all documents that are required, necessary or useful in connection with the closing of the Company's liquidation, its dissolution and/or the distribution of the assets of the Company as referred to at the third resolution above and/or the filing of the tax return(s) of the Company.

This power of attorney shall last for a period of one year from the date of execution of this deed.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the representative of the appearing party, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

Le septième jour du moi de juillet de l'an deux mille onze, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Barra 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.106 (la Société).

La Société a été constituée en date du 7 mai 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg; Grand-Duché de Luxembourg, publié en date du 2 juillet 2010 auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1366 (les Statuts). Les statuts ont été amendés plusieurs fois et pour la dernière fois en date du 14 janvier 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1043 le 18 mai 2011.

A COMPARU:

FR Barra 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.123, dont le capital social s'élève à quatre cent mille cinq cent quarante neuf dollars américains (USD 400.549,-) (l'Associé Unique),

représenté par Gilles Ralet, avocat, demeurant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique est l'associé unique de la société et détient toutes les parts sociales émises par la Société et représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. Il résulte de ce qui précède que toutes les parts sociales de la Société sont représentées à l'Assemblée.

III. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
2. Nomination de FR Barra 1 S.à r.l. en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur) avec pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous les actes et documents, pour faire toute déclaration et pour accomplir tout ce qui est nécessaire ou utile pour rendre cet acte de liquidation effectif;
3. Transfert de tous les actifs de la Société en tant que boni de liquidation et reprise de toutes les dettes inconnues ou cachées de la Société;
4. Constatation que la liquidation de la Société est définitivement terminée et annulation de toutes les parts sociales de la Société dissoute;
5. Pleine et entière décharge aux gérants et au Liquidateur pour l'exécution de leur mandat;
6. Maintien des documents sociaux de la Société dissoute pour une durée de cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social de la Société situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
7. Délégation de pouvoirs spéciaux; et
8. Divers.

IV. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué précédemment et en conséquence, renonce à tous les droits et formalités auxquels il a droit concernant la convocation à l'Assemblée.

V. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de se nommer lui-même en tant que Liquidateur de la Société (le Liquidateur), qui en sa capacité de liquidateur de la Société a tous les pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous les actes et documents, pour faire toute déclaration et pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour rendre l'objet de cet acte effectif.

Déclaration du liquidateur

Le Liquidateur représenté par Gilles Ralet, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare que les comptes de liquidation de la Société ont été préparés et montrent que la Société n'a pas de dettes connues impayées. De plus, le Liquidateur en tant qu'associé unique de la Société s'engage également à régler toute dette actuellement inconnue ou cachée de la Société dissoute.

En conséquence, le Liquidateur décide que la liquidation de la Société peut être immédiatement clôturée et que tout l'actif de la Société peut être distribué en tant que boni de liquidation à l'Associé Unique.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de distribuer tous les actifs de la Société à l'Associé Unique comme paiement définitif de la dette due par la Société à son Associé Unique et, pour le surplus, le cas échéant, comme boni de liquidation et il décide de s'engager irrévocablement à assumer et régler toutes les dettes de la Société actuellement inconnues ou cachées.

La Société et son Associé Unique confirment que toute dette due à la Société par son Associé Unique sera cédée à l'Associé Unique et en conséquence sera annulée par confusion.

Quatrième résolution

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société doit être considérée comme définitivement terminée et clôturée et que toutes les parts sociales de la Société dissoute sont annulées.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants et au Liquidateur pour l'exécution de leur mandat.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide que les documents sociaux de la Société dissoute seront gardés pour une durée de cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social de la Société situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

La Société et son Associé Unique donnent pouvoir à tout gérant de la société, à tout gérant d'ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. et tout employé d'ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de préparer, d'enregistrer et de publier tous les documents requis, nécessaires ou utiles en relation avec la clôture de la liquidation de la Société, sa dissolution et/ou la distribution des actifs de la Société telle que décrite à la troisième résolution ci-dessus et/ou le dépôt de(s) la déclaration(s) fiscale(s) de la Société.

La présente procuration courra pendant une période d'un an à compter de la date d'exécution du présent acte.

Frais

Le montant, du moins approximatif, des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent ou qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: Ralet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9207. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011108744/196.

(110124998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Indesit Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 15.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDESIT COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011106208/12.

(110122052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Innonea Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4046 Esch-sur-Alzette, 51, Cité Joseph Brebsom.

R.C.S. Luxembourg B 159.836.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 juillet 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011106210/11.

(110121709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Inteco Immobility Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 123.860.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106211/10.

(110121511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Fibaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 22.178.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 30 juin 2011 au siège social que: Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel DE GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Président du Conseil;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Hermann BISSIG, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug;

A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2011107740/21.

(110123434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Interdate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 158.155.

—
Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung vom 11. Juli 2011

Der Rücktritt von Herrn Dr. Robert Wuttke vom Amt des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds mit Wirkung zum 25. Juli 2011 wird angenommen.

Die Hauptversammlung ernennt Frau Nicole Gerdau-Klimsa, geboren am 12. Juli 1976 in D-Gelsenkirchen, wohnhaft in L-1466 Luxemburg, 10, rue Jean Engling, mit Wirkung vom 25. Juli 2011 zum neuen alleinigen Verwaltungsratsmitglied. Das Mandat von Frau Gerdau-Klimsa endet mit der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2011106212/14.

(110121944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Interelektra Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 50.867.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106213/9.

(110121182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

**International Audit Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Audit Group Associates S.à r.l.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 75.354.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106216/11.

(110121513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

International Logistic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.443.

—
*Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen
Generalversammlung vom 13. Mai 2011*

- Da das Mandat des Geschäftsführer von Herr Frantz WALLENBORN, Geschäftsführer, geboren am 15. Februar 1962 in Luxemburg, wohnhaft in L-8606 Bettborn, 5, Aal Strooss, abgelaufen ist, wird dieses für 1 weiteres Jahr erneuert, d.h. bis zur Ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012.

- Das Mandat des Geschäftsführers von Herr Dr. Ludwig BERTSCH, Unternehmensberater, geboren am 13. Mai 1960 in Frankfurt am Main, geschäftsansässig in CH-8124 Maur, Hubrainstrasse, 5, welches abgelaufen ist, wird nicht verlängert.

- In Folge dessen besteht die Geschäftsführung der Gesellschaft aus folgenden Mitgliedern (die dies akzeptieren): Herr Frantz WALLENBORN, Geschäftsführer, geboren am 15. Februar 1962 in Luxemburg, wohnhaft in L-8606 Bettborn, 5, Aal Strooss.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers verpflichtet.

Munsbach, den 13. Mai 2011.

Référence de publication: 2011106831/20.

(110123191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Emerge Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.530.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 18 juillet 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire:

Madame Susan Cox, Messieurs Michel Y. de Beaumont, Philippe A. Embiricos, Marc-André Béchet et Jean-Michel Gelhay, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,

2. de réélire:

Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour EMERGE CAPITAL

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011111965/22.

(110127322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

International Packaging Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 74.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106218/9.

(110121492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

International Packaging Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 74.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106219/9.

(110121493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.725,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 154.543.

Il résulte des résolutions de l'associé unique et des gérants prises au siège social en date du 1^{er} août 2011 de la société que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Démission des Gérants B à compter du 1^{er} août 2011:

- Manacor (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 9098 auprès du R.C.S. Luxembourg.

- Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Nomination des nouveaux Gérants B pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} août 2011:

- Madame Sharon Taylor, née le 13 novembre 1969 à Hexham, Royaume-Uni, et ayant pour adresse professionnelle 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

- Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liege, Belgique, et ayant pour adresse professionnelle 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3. Changement de l'adresse du siège social de la Société à compter du 1^{er} août 2011: 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MCP III Investment S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2011110610/27.

(110125982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

I.C.S.O., Intermediaire de Commerce Second Oeuvre, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8291 Meispelt, 10, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 162.418.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Bastien HUMMLER, responsable commercial, né le 20 décembre 1989 à Strasbourg (France), demeurant à F-67810 Holtzheim, 14, rue des Bouleaux,

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "INTERMEDIAIRE DE COMMERCE SECOND OEUVRE", en abrégé "I.C.S.O."

Art. 3. La société a pour objet l'intermédiation dans le domaine commercial, et le négoce de tous produits, en particulier dans le secteur du bâtiment.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Elle pourra également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société pourra aussi participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

Elle pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Meispelt.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription - Libération

Toutes les cent (100) parts sociales de la nouvelle société ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Bastien HUMMLER, prénommé, et libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-8291 Meispelt, 10, rue de Keispelt.
- 2.- Monsieur Pascal WEISROCK, agent commercial indépendant, né le 27 mai 1954 à Fraize (France), demeurant à F-67600 Sélestat, 2, rue du Général Gouraud, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juillet 2011. Relation GRE/2011/2697. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106214/115.

(110121510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

International Packaging Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 74.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106220/9.

(110121494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Jupiter Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60089 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106221/10.

(110122012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

**Jakob Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Millenium Capital Participations S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 99.671.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106223/11.

(110121316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Astrum S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 29.026.

*Extrait des résolutions prises par
l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juillet 2011*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend note de la démission de Monsieur René SCHLIM de sa fonction d'administrateur.

L'Assemblée nomme à la fonction d'administrateur:

- Madame Annette SCHROEDER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011106588/17.

(110123262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Jet Board S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7664 Medernach, 20, Kraussebiërg.
R.C.S. Luxembourg B 73.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106224/10.

(110121371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

JFDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 129.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106225/10.

(110121963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

JFDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 129.653.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale le 19 juillet 2011

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale de la Société en date du 19 juillet 2011 que:

Les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; administrateur de la Société

- Madame Samia RABIA, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; administrateur de la Société

- Monsieur Nadi NAJJAR, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; administrateur de la Société

- La société LUX-FIDUCIAIRE S.à r.l., ayant son siège au 12, rue Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65819; commissaire aux comptes de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106226/19.

(110122010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Luxindra Investment Corporation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 50.776.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 13 juin 2011

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire, avec effet au 16 mars 2010, Messieurs Clive GODFREY, Stéphane BIVER, et Jean-Pierre HIGUET dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011106274/15.

(110121861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Le Paradis des Bambinos s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4470 Soleuvre, 4, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 162.610.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Maurizio MASI, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 2 juin 1980, demeurant à L-4598 Differdange, 1, rue Kelvert.

2.- Madame Claire LEONARD, employée privée, née à Nancy (France) le 22 septembre 1983, demeurant à L-4598 Differdange, 1, rue Kelvert.

3.- Monsieur Sandro MASI, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 28 juin 1983, demeurant à L-4470 Soleuvre, 4, rue Emile Mayrisch.

4.- Madame Joana LANG ANACLETO, éducatrice, née à Luxembourg le 4 novembre 1983, demeurant à L-4470 Soleuvre, 4, rue Emile Mayrisch.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "LE PARADIS DES BAMBINOS s.à r.l.". Elle pourra exercer son activité sous l'enseigne «CALIMERO».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Soleuvre; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche ou d'un foyer de jour pour enfants.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

L'associé qui se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales au prix arrêté sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'opposabilité à la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Maurizio MASI, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
2) Madame Claire LEONARD, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
3) Monsieur Sandro MASI, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
4) Madame Joana LANG ANACLETO, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Madame Joana LANG ANACLETO, préqualifiée, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.

2) Monsieur Maurizio MASI, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

4) Le siège social est fixé à L-4470 Soleuvre, 4, rue Emile Mayrisch.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités

constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte,
Signé: M.MASI, LEONARD, S.MASI, LANG ANACLETO, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 juillet 2011. Relation: CAP/2011/2785. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 3 août 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011112117/153.

(110127766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Juno Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 141.220.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106230/9.

(110121088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Jockey Holding, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 68.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011106227/11.

(110121142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Junon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 145.588.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 juillet 2011

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur MARIANI Daniele démissionnaire.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur KARA Mohammed démissionnaire.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

JUNON S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011106231/19.

(110121386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.
